

BNIC – GUIDE D'ORGANISATION DU TRAVAIL 2026

Nos métiers de terrain ne se pilotent pas à coups de tableaux !

Depuis plusieurs années, les géomètres-cadastrateurs subissent des évolutions successives de leurs conditions de travail. Avec le nouveau Guide d'information BNIC 2026 et ses annexes, la Direction renforce les contraintes de planification, de suivi et de contrôle, au risque de remettre en cause notre autonomie et nos méthodes de travail.

La CGT Finances publiques dénonce une mise en œuvre sans véritable concertation avec les agents concernés.

UN MÉTIER DE TERRAIN, PAS UNE ACTIVITÉ STANDARDISÉE !

Le travail des géomètres-cadastrateurs repose sur des compétences techniques, de l'expérience et une adaptation permanente aux réalités du terrain. Pourtant, le nouveau guide soulève de nombreuses inquiétudes :

-  **RENDEMENT** : des objectifs en UT qui ne reflètent pas la complexité réelle des chantiers et risquent de faire passer la quantité avant la qualité.
-  **PLANIFICATION** : un agenda à renseigner sur deux semaines, des changements à signaler et à faire valider, malgré les aléas permanents du terrain.
-  **SAISIES REDONDANTES** : E-POC, Sirhius, tableaux de matériel... toujours plus de suivi administratif, au détriment du temps de production.
-  **MÉTHODES DE TRAVAIL** : concentrer les travaux sur une seule feuille à la fois ne correspond pas à nos pratiques et risque d'être contre-productif.
-  **DÉPLACEMENTS** : des règles de temps de trajet, de kilomètres et de frais qui restent à clarifier, notamment la règle des 30 minutes et les déplacements liés aux repas.
-  **AUTONOMIE** : une présence au bureau et un suivi de l'activité qui doivent répondre aux besoins réels du service, pas à des règles uniformes.
-  **FORMATION ET TUTORAT** : des compétences spécifiques qui doivent être reconnues, avec du temps dédié et des objectifs adaptés.

NOS REVENDICATIONS

-  **LA SUSPENSION IMMÉDIATE DU GUIDE** : dans l'attente d'un véritable échange avec les personnels et leurs représentants.
-  **LA CONVOCATION D'UN CSA EXCEPTIONNEL** : et la mise en place d'un groupe de travail associant les agents et les organisations syndicales.

- 💡 **LA RECONNAISSANCE DE NOTRE AUTONOMIE ET DU CARACTÈRE NOMADE DE NOTRE MÉTIER :** avec l'étude d'un régime de temps de travail adapté.
- 💡 **LA RECONNAISSANCE DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS RÉELLEMENT EFFECTUÉS :** tant pour le temps de travail que pour les kilomètres et les frais engagés.
- 💡 **DES OBJECTIFS DE PRODUCTION ADAPTÉS À LA RÉALITÉ DES CHANTIERS :** sans norme individuelle automatique en UT, et avec la qualité du plan cadastral comme priorité.
- 💡 **LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES :** en limitant les contrôles excessifs, les saisies redondantes et les validations systématiques.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DOIT SE CONSTRUIRE AVEC LES AGENTS !

Nous ne contestons ni la coordination des équipes ni la bonne gestion des moyens publics. Nous refusons que celles-ci se traduisent par une perte d'autonomie, une surcharge administrative et une dégradation de nos conditions de travail.

**LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC CADASTRAL REPOSE
SUR NOS COMPÉTENCES, NOTRE EXPÉRIENCE ET NOTRE
CAPACITÉ À ORGANISER NOS MISSIONS.**

MOBILISONS-NOUS !

La CGT Finances publiques invite l'ensemble des agents de la BNIC à signer la pétition pour soutenir ces revendications et obtenir la suspension du guide ainsi que l'ouverture d'une véritable concertation.

**POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NOTRE
AUTONOMIE PROFESSIONNELLE ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC CADASTRAL !**

